

REPUBLIQUE DU TCHAD

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA JUSTICE

N° 040/PR/PM/MJ/CAB

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

\*\*\*\*\*

N'Djamena le 10 FEV 2012

***Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux  
N'Djaména/République du Tchad***

**A**

***Messieurs Jean-Pierre Sueur et Gaëtan Gorce  
Paris/France  
S/C Ambassade du Tchad en France***

Le Mardi 07 février 2012, vous teniez une conférence de presse au cours de laquelle un seul point était à l'ordre du jour : la malheureuse disparition non encore élucidée de notre compatriote **IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH** pendant les dramatiques événements du 28 janvier au 08 février 2008 que notre pays a connus avec ses centaines de morts et disparus, ses milliers de blessés et ses incalculables dégâts matériels.

**Messieurs les Sénateurs,**

Que vous vous passionniez pour un sujet aussi tragique qu'est la disparition, inexpiquée à ce jour, d'un homme serait à mettre à votre honneur si cette passion ne vous conduisait à dénier à nos institutions leur droit absolu, exclusif et inaliénable à traiter d'une affaire intérieure, à fortiori d'une affaire purement judiciaire. Pire, lors de cette conférence de presse, pour des raisons qui vous sont propres, vous avez été amenés à avancer des affirmations péremptoires graves totalement inexactes, car elles ne cadrent ni avec la réalité des faits ni avec la suite qui en est donnée. Nous osons croire que ces contre-vérités sont à mettre sur le compte d'une méconnaissance de bonne foi de la procédure judiciaire en cours et d'incommensurables efforts fournis par le Gouvernement afin de faire toute la

lumière sur ces évènements dont toutes les victimes méritent un même égard dénué de toute instrumentalisation indécente.

Ainsi, s'ériger en justicier en tirant des conclusions abracadabrantes sur un raccourci établi à partir d'extraits d'un rapport qui a fait l'objet d'importantes réserves ne peut que décrédibiliser une démarche officiellement sous-tendue par le noble principe de défense de droits humains.

En outre, évoquer des « réticences » au Tchad quant aux suites judiciaires à donner à ces évènements, c'est soit faire preuve d'un manque d'information, soit faire montre d'une volonté délibérée de travestissement de la réalité. Dans les deux cas, c'est regrettable. En effet, pour ne citer que les plus frappantes, les affirmations suivantes que vous avez tenues sont sans le moindre fondement (pour ne pas dire autre chose) : que l'enquête a été clôturée avant d'être rouverte en novembre 2010, que les auditions n'avaient concernées que des personnalités qui n'étaient pas en fonction au moment des faits, que les dossiers de la Commission étaient égarés, que l'enquête se dirigerait vers un non-lieu, etc.

S'agissant des experts internationaux, bien que nous avons en son temps dénoncé certaines méthodes et ingérences que nous continuerons à considérer comme inadmissibles, notre pays n'a jamais rejeté l'expertise proposée par nos partenaires dans la mesure où nous étions et sommes toujours disposés à user de tous les moyens susceptibles de contribuer à établir la vérité dans la plus grande transparence. D'ailleurs, grâce à l'apport de ces experts, des pertinents aménagements ont été apportés afin d'accroître l'efficacité du travail du Comité de suivi et du Pool judiciaire spécialement mis en place conformément aux recommandations de la Commission d'Enquête. A notre connaissance, ces experts font toujours parties du Comité de suivi pour y jouer le rôle qui est le leur.

#### **Messieurs les Sénateurs,**

Situer toutes les responsabilités et rendre justice à toutes les victimes sans exception constituent des exigences politiques et morales qui ont invariablement animé le Gouvernement et qui constituent toujours une préoccupation permanente indépendamment des agitations de toute sorte d'où qu'elles viennent.

Pour ce qui est de l'enquête judiciaire, elle suit son propre rythme que les familles des victimes peuvent légitimement trouver lent sans que cela ne doive pour autant les faire douter de son sérieux, de sa fiabilité et de ses avancées malgré le fait que ces crimes et ces délits ont été commis dans un contexte d'anarchie totale.

Malgré tout, la sérénité doit être de mise ; ce qui implique que cessent les accusations sans fondement, les interférences intempestives et certaines manœuvres d'intimidation qui ne sont jamais opportunes pour aucune enquête judiciaire, nulle part au monde.

Sans vous dénier votre droit de défendre qui vous voulez, permettez-nous d'exiger le respect de notre souveraineté et de nos institutions.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

  
Dr ABDOULAYE SABRE FADOU